



Caution non restituée suite licenciement économique

Par **madison88**, le **08/07/2009** à **10:54**

Bonjour, rnvoila mon ami a été licencié économiquement et nous avons remis lors de la lettre de préavis (préavis se terminant le 30/04/09 du fait de la réduction suite perte d'emploi)de location un justificatif temporaire en attendant d'avoir le document définitif. pourtant le propriétaire me réclame le mois mai est-c e normal?

Par **Marion2**, le **08/07/2009** à **11:04**

Bonjour, rnEn cas de perte d'emploi, vous n'avez qu'un préavis d'un mois à donner au lieu de 3 mois. Ce préavis doit être envoyé en recommandé AR. rnQuand avez-vous envoyé votre courrier ? rnrnrnCordialement.

Par **madison88**, le **08/07/2009** à **17:39**

BonjourrnJ'ai envoyer mon recommandé fin mars pour que l'habitation soit libre le 30/04/09rnL'état des lieux à eu lieu le 02/05/09rnmerci